



Communiqué de presse
13 mars 2024

RESULTATS ANNUELS 2023

Un contexte récurrent de sinistralité liée au changement climatique mais une plus-value exceptionnelle sur la cession de CCR Re

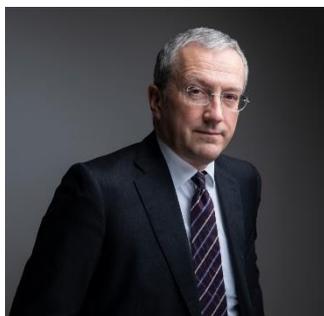
Le 13 mars 2024, le conseil d'administration de CCR a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023. CCR a enregistré en 2023 un résultat technique fortement déficitaire à -112 M€ au titre des Catastrophes Naturelles compensé notamment par la plus-value réalisée lors de la cession de CCR Re.

Les faits marquants et résultats :

- Avec une sinistralité courante qui s'élève à 1 029 M€ le montant des sinistres survenus en 2023 est supérieur aux primes perçues¹ pour le régime Cat Nat.
 - L'année a été marquée par plusieurs événements significatifs : le tremblement de terre de La Laigne, les inondations dans les Hauts-de-France et une sécheresse plus contenue qu'en 2022 mais néanmoins significative pour le territoire. A cela s'ajoute la liquidation des exercices antérieurs qui représente une sinistralité additionnelle de 342 M€, principalement liée à la sécheresse 2022 dont le coût a été réévalué de 2,9 à 3,5 Md€ pour le marché (afin de prendre en compte principalement le nombre de communes demanderesses, plus élevé qu'attendu fin 2022). La sinistralité totale sur l'exercice s'élève donc à 1 371 M€.
 - Pour la 7^{ème} année depuis 2016, CCR a dû puiser dans ses réserves et a dû également reprendre l'intégralité des 272 M€ de la provision pour égalisation pour Catastrophes Naturelles disponibles à l'ouverture de l'exercice pour faire face à cette sinistralité exceptionnelle. Cette évolution justifie pleinement la décision publiée le 28 décembre dernier d'augmenter la surprime de 12 à 20 % (arrêté du 22 décembre 2023) afin que CCR puisse à nouveau constituer des réserves dès son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
 - Le résultat technique de CCR est de -80 M€ en 2023 (-112 M€ au titre des Catastrophes Naturelles et +32 M€ au titre des autres réassurances avec la garantie de l'État). En 2024, CCR peut faire face à une sinistralité de 1,8 Md€ à sa charge et pourrait faire face à une sinistralité allant jusqu'à 3,5 Md€ à l'échelle du marché, sans faire appel à la garantie de l'État. La probabilité d'appeler l'État en garantie en 2024 est estimée à environ 15%.
- Le 3 juillet 2023, CCR a cédé la majorité du capital de CCR Re au consortium formé par les groupes SMABTP et MACSF, et est dorénavant actionnaire à environ 25 %. La plus-value réalisée lors de cette cession a permis d'accélérer la rotation de l'actif financier, et de réinvestir dans un portefeuille de qualité équivalente mais de meilleur rendement. Il en résulte une forte hausse du résultat financier de CCR en 2023 (182 M€, en hausse de 85 M€ par rapport à 2022), dont les effets s'amplifieront en 2024. Les actifs de CCR s'élèvent à 9,9 Md€ en valeur de marché, dont 931 M€ de plus-values latentes.

¹ Primes acquises nettes de rétrocession

- Le chiffre d'affaires de CCR atteint 1 228 M€ en 2023, en hausse de 13,8 % par rapport à 2022. Il se répartit entre 93,3 % pour l'activité Cat Nat, 6,5 % pour le risque attentats et 0,2 % pour les risques exceptionnels. Le résultat net s'établit à 101 M€.



« En 2023, CCR continue de faire face à la sinistralité liée au changement climatique, que l'inflation conjoncturelle vient aggraver. Cette situation qui prévaut depuis 2016 justifie la décision du gouvernement d'augmenter à la fin d'année la surprime dédiée au régime Cat Nat.

En 2023, CCR a aussi finalisé la cession de CCR Re avec une plus-value qui lui a redonné de la marge de manœuvre financière. Enfin, 2023 a été marquée par la mise en place d'un nouveau management sous le leadership d'Edouard Vieillefond pour gérer CCR désormais recentrée sur ses activités publiques. », **Jacques Le Pape, Président de CCR.**



« C'est un honneur de diriger CCR dont la mission est de protéger nos concitoyens face aux catastrophes naturelles en leur permettant d'être indemnisés à un prix abordable. 2023 a confirmé la tendance que nous observons depuis plusieurs années : le changement climatique est une réalité et impacte toujours plus notre capacité à constituer des réserves. La hausse de la surprime Cat Nat de 12 % à 20 % annoncée fin décembre dernier est une très bonne nouvelle, que nous avons appelée de nos vœux. Mais nous savons qu'il faudra d'autres mesures de renforcement de la prévention et de financement pour faire face aux effets futurs du changement climatique.

La cession de la majorité du capital de CCR Re en 2023 nous a permis de nous concentrer sur les deux axes de notre plan stratégique « Horizon 2025 » : la réassurance publique et notre mission de conseil. CCR va poursuivre ses efforts en matière de prévention et contribuer à préserver l'assurabilité de tous. Ce sont des chantiers de long terme dont nous verrons les effets sur plusieurs années. Nous devons aussi, dans notre rôle de vigie, être agiles et prêts à faire face à d'autres risques de nature anthropique ou technologique. », **Edouard Vieillefond, Directeur général de CCR**

Contact :

Rose-Marie Tunier - 06 77 26 31 65 - rtunier@ccr.fr